



Séance du 22 novembre 2021 à 18h

2021/090

Présents : Denis FEGNE, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Serge ALMENDRO, Bernard LHOSSEIN, Jean-Christophe MADELAINE, Ingrid BOUTARFA, Caroline ECORCHON, Hélène FRANCES, Dominique GAYE, Sandrine TREBUCQ

Absents : Gisèle VINCENT (procuration à Régine TOSON), Noémie DEUTSCH (procuration à Michel DUHAMEL), Laetitia CAZABAN (procuration à Juliette SALANNE), Stéphanie MARQUEZ (procuration à Dominique GAYE), Jean-Baptiste MARTINEZ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 15 novembre 2021

VALIDATION DU MARCHÉ « ENFANCE / JEUNESSE »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a lancé une consultation courant de l'été afin de renouveler le marché enfance-jeunesse qui arrive à expiration le 31 décembre 2021.

Dans ce cadre, la collectivité a élaboré un cahier des charges qui faisait état de 2 options :

1. Le taux d'encadrement

- Taux d'encadrement tenant compte du PEDT de la commune (1 animateur pour 18 mineurs de plus de 6 ans / 1 animateur pour 14 mineurs de moins de 6 ans)
- Taux d'encadrement sans prise en compte du PEDT (1 animateur pour 14 mineurs de plus de 6 ans / 1 animateur pour 10 mineurs de moins de 6 ans)

2. Le sport à l'école

- Une option où il n'y a pas d'intervention de l'opérateur en sport
- Une option où le sport est assuré par l'opérateur, à raison d'1 heure par classe et par semaine

Après analyse de la seule offre reçue (LEC en l'occurrence) un questionnaire a été renvoyé à LEC afin d'améliorer la compréhension des documents volumineux transmis. La direction de LEC est venue sur site, le 30 septembre, pour apporter des précisions.

Après délibération de la commission enfance-jeunesse, la commission a souhaité :

- Malgré la mise en œuvre d'un PEDT, garder un taux d'encadrement maximum au bénéfice des enfants
- Maintenir le sport à l'école compte-tenu de l'impact financier mineur des heures non effectuées au sport à l'école (- 8264 € HT).

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité (une voix contre et une abstention), autorise Monsieur le Maire à attribuer le marché ENFANCE-JEUNESSE à l'opérateur LEC, en tenant compte du choix des options citées ci-dessus, pour les montants suivants :

- 2022 = 287 733,77 €
- 2023 = 293 806,65 € (+2%)
- 2024 = 300 745,05 € (+2%)

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

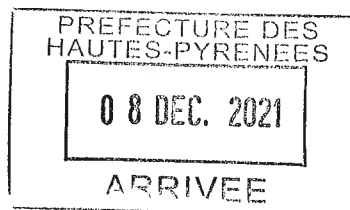
Compte tenu de la transmission

en Préfecture le..... 8 DEC. 2021.....

de la publication le..... 8 DEC. 2021.....

IBOS, le..... 8 DEC. 2021.....

Le Maire,



Le Maire,



Denis FEGNE

Denis FEGNE

